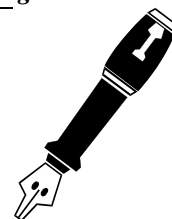




ESCOLETA La lettre...



Édito : DEMANDEZ LE PROGRAMME

La journée 2010 de l'ESCOLETA a été lancée. Vous la trouverez en page 4 de ce numéro. La cuisson ne devrait pas poser de problème (vous pouvez encore y participer), la dégustation vous attend tous les mois.

Quant à la digestion, nous attendons vos remarques d'après coup, Michelin, Gault et Millau, Routard ou autre style... Bref critiquez, notez, encensez cela permettra à 2011 d'être encore plus en adéquation avec vos envies, vos besoins.....

Nous avons donc décidé d'intercaler plusieurs activités de l'ESCOLETA et de varier les séances du soir.

- Nous aurons 4 séances traditionnelles avec revue de presse et informations diverses suivies d'une séance sur un thème préparée par un ou deux escoletiens.

- Nous aurons une séance pour laquelle nous avons demandé un financement FAF dont le sujet est "dépistage des conduites à risque chez les adolescents". Elle aura lieu sur 3 heures complètes.

- Nous aurons 2 ateliers pratiques précédés par la "revue de presse-infos".

- Nous aurons 3 séances "délocalisées" (elles ont habituellement lieu dans les locaux des soins palliatifs de l'hôpital d'Avignon) du Groupe Local d'Amélioration des Pratiques, qui permettront à ceux qui ne connaissent pas cette méthode de travail de tester en direct.

Vous avez remarqué que les horaires ont changé depuis Septembre avec un début à 20 heures avec un petit en-cas pour ceux qui n'auraient pas eu le temps de manger et une fin à 23 heures sonnante.

Nous avons aménagé tout cela en tenant compte de la difficulté de certains à venir, et pour tenter de relancer une dynamique avec un nombre de participants plus conséquent que ces derniers temps.

Venez vous nourrir avec nous dans la convivialité, la bonne humeur et avec de la qualité digérable.

Alors, au 12 janvier 20 heures ? Sans oublier les prochaines séances des 17 et 26 Novembre (en page 3) et du 8 Décembre....

Pour l'ESCOLETA, Michel
CADART

ATTENTION DÉRAPAGE DANGEREUX

Courant septembre les médecins du Vaucluse ont reçu une lettre provenant du Comité Paritaire Local, signé par la Présidente, Mme VIGUIER, et par le Vice Président, Dr SAHY. L'objet mentionné est : "Possibilité de recours au Conciliateur de la CPAM en cas de différend avec un patient bénéficiaire de la CMU-C".

Dans ce courrier il est écrit que "si un patient bénéficiaire de la CMU-C multiplie les retards injustifiés, les rendez-vous manqués et non annulés, ne suit pas son traitement ou l'interrompt fréquemment, ou encore a des exigences inacceptables, vous pouvez recourir au conciliateur de votre caisse.....".

Cela me paraît insupportable de stigmatiser les patients qui sont obligés, faute de moyens autres, de recourir à la CMU-C comme étant des fraudeurs potentiels, et surtout ils le seraient plus que les autres patients que l'on pourrait qualifier donc de "bons patients". Il n'existe pas, à ma connaissance, de données montrant que "ces" patients seraient plus enclins aux retards..... Je n'ai pas l'expérience qu'ils auraient une moindre observance, une hémoglobine glyquée plus désastreuse, des charges virales VIH ou VHC plus élevées que les "bons patients".

En colère à la réception de cette lettre, j'ai envoyé le 26 septembre un courrier aux signataires leur demandant de se justifier, pas de réponse de leur part à ce jour (17/10). J'ai également alerté la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE), qui était déjà au courant de cette problématique dont le point de départ est une circulaire de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie adressée aux Caisse Primaires.

C'est donc **notre Sécurité Sociale** qui se lance dans une chasse aux démunis qui risquent d'être accusés de la couler car ne respectant pas le travail des médecins.

Certains médecins m'ont dit que cela pouvait être, de la part de la CPAM, le début d'une prise en compte de "confrères" qui refusent de prendre en charge "les CMU" et que cela serait annonciateur de contraintes à leur encontre. Je veux bien l'entendre, mais ne tolère tout de même pas ce procédé discriminant.

Je ne peux que m'élever contre ce scandale et je vous tiendrais au courant, via la lettre, des réponses qui me parviendront de part et d'autre, si il y a des réponses.

Chers amis, n'acceptons pas ce genre de manière de faire qui ne peut être que nuisible à un bon accompagnement de tout patient. Nous faisons des efforts de formation dans le cadre de notre FMC, que cela bénéficie à tous.

Michel CADART

Pour mémoire,

Une enquête réalisée en 2006 par le Fonds de financement de la CMU a montré que le taux de refus de soins par les professionnels était de 4,8% chez les généralistes, de 41% chez les spécialistes et de 38% chez les dentistes

Une nouvelle étude de l'Irdes (Institut de recherche et documentation en économie de la santé) pour le Fonds de financement de la CMU a été réalisée durant la période décembre 2008 - janvier 2009, par testing auprès de 900 dentistes, médecins généralistes et spécialistes Parisiens.

Le résultat est sans appel : 25,5 % des professionnels testés refusent les patients bénéficiaires de la CMU. Ce chiffre monte à 31% chez les dentistes et jusqu'à 38% pour les gynécologues.



Compte rendu de la séance du 8 Septembre: «La souffrance morale au travail»

Séance préparée par Bernard SENET et Marie Elisabeth TROUPEL,
avec les Drs Evelyne RABINOVITCH (Psychiatre) et Alain VIAU (ORS PACA)

La séance débute par un jeu de rôle avec une jeune femme médecin et un patient souffrant au travail.

Réflexions post jeu : les patients ont peur de parler de cette souffrance au travail avec la crainte perdre leur place, 50 % des salariés ne veulent pas voir le médecin du travail.

Les médecins du travail présents témoignent combien eux aussi sont aussi mal à l'aise que les « MG » pour aborder cette souffrance.

Les salariés ont peur du verdict : « Inapte » posé par le médecin du travail.

Le « MG » peut essayer de faire prendre en charge son patient en Accident du travail si un « fait soudain » (ex une altercation) s'est produit. Cela est envisageable si le salarié est encore assez pugnace pour se défendre. Cela a l'avantage de rendre « visible » des faits de harcèlement.

Sur le formulaire d'«Accident de travail», il vaut mieux comme diagnostic «*Dépression réactionnelle*» plutôt que «*Difficultés au travail*» car certains médecins conseil estiment qu'un conflit à connotation sociale ne relève pas de l'arrêt maladie.

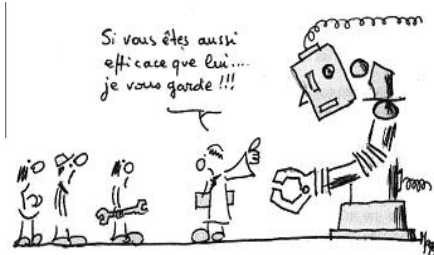
1^{er} Cas Clinique : Me S, 54 ans est secrétaire principale dans une étude notariale depuis 37 ans, sans problème particulier sauf un petit épisode dépressif il y a 20 ans sans arrêt maladie. Tout bascule au changement d'employeur fin 2005, étude reprise par 2 jeunes associés. Elle se sent dévalorisée et surmenée avec une demande de performance accrue. Finalement été 2006, elle craque et vient vous consulter pour asthénie, anxiété, sentiment d'humiliation et tous les symptômes d'une dépression évoluée...

Que lui proposez-vous comme conseils, traitements et/ou arrêt maladie ?

Proposition de nos experts médecins du travail : En premier, prise en charge psychologique (écoute) et au besoin

médicamenteuse, de type anxiolytiques ou antidépresseurs et, bien sûr, l'arrêt maladie pour la soustraire au risque sur son lieu de travail.

Après plusieurs arrêts, et, après avoir longuement évalué avec elle sa situation et conclu en l'absence de possibilités d'amélioration de ses conditions de travail, nous n'avons pu que lui conseiller d'accepter «Inapte au poste de travail» prononcée par le médecin du travail.



2^{ème} Cas Clinique : Me L, 35 ans est seule cadre d'une petite entreprise, très investie dans son travail.

Vous lui avez déjà fait des arrêts de travail pour une grossesse pathologique; elle enchaînera son congé maternité et un congé parental de 6 mois.

Avant la reprise de travail, elle vient vous consulter car elle est très angoissée, ne dort plus depuis le refus de son employeur pour une reprise à temps partiel.

Que lui proposez-vous comme conseils, traitements et/ou arrêt maladie ?

Réponses de nos experts médecins du travail : C'est un cas réel! Le patron s'est retrouvé seul après le décès brutal de son associé et a «assez logiquement» mal vécu l'arrêt maladie d'emblée de son cadre dès le début de la grossesse. Il l'a remplacée par une autre salariée qui lui donne toute satisfaction. Cela s'est terminé par une rupture qui peut prendre

différentes formes : Démission (sans droit à l'indemnisation du chômage), rupture conventionnelle «à l'amiable» ou sinon Inaptitude prononcées par le médecin du travail. Dans les 2 derniers cas droit à l'indemnisation du chômage.

Débat libre entre intervenants et participants

Harcèlement au travail : existe-t'il un profil type de la personne harcelée? parfois rigide, obsessionnelle, besoin d'être reconnue. «L'harceleur» a un profil un peu «parano», narcissique.

Les ressources possibles dans les problèmes d'harcèlement ou souffrance morale au travail :

- Site internet «SISTEPACA»,

<http://www.sistepaca.org/> (lien sur le site de l'ESCOLETA)

- Pole «psy» CMP Avignon Nord 14 av de la Synagogue Avignon 04/90/85/01/21 - Secteur III du Dr Petit en «Victimologie»

- Association AVHT (Association des Victimes de Harcèlement au Travail) 395 Rue Pierre Seghers à Avignon 04 90 89 64 38. <http://www.avht.org/>

Cette souffrance morale au travail est considérée comme une maladie à caractère professionnel arrivant en 2^{ème} position (22%) des déclarations derrière les TMS (50 % des déclarations) et devant les Surdités (9 % des déclarations).

D'où l'importance de mettre en «Accident de travail» les personnes touchées à partir d'un fait de souffrance caractérisée.

Cette souffrance au travail peut être déclarée en «Maladie professionnelle» même en l'absence de tableau officiel, à envoyer au médecin inspecteur du travail. Possibilité de déclaration sous forme anonyme.

Résumé par Jean-Luc Vidal

ESCOLETA La Lettre N° 146

Association locale de FMC de la Région d'Avignon, adhérente à la SFTG (Société de Formation Thérapeutique des Généralistes)

Place du Viguier - 84000 AVIGNON
Tel: 33(0)490885480 - Fax: 33(0)490883658
- Courriel: escoleta@neuf.fr

Président: J.L. VIDAL Coordination de ce numéro : M. CADART

Conception : Ph. REGARD

Comité de rédaction: L. BONNAVEAU, H. CHAIX, O.COHEN, B. DELABRUSSE, M. P. DOUBLET, N. GUEN, J.P. NIETO, M. PAGE, B.SENET

Les textes de la Lettre de l'ESCOLETA sont libres de droit. N'hésitez pas à les diffuser avec la mention : ©ESCOLETA La Lettre.

Tout projet d'article sera bienvenu et doit parvenir à escoleta@neuf.fr.

ESCOLETA La Lettre est téléchargeable sur <http://www.escoleta.fr/>

Le contrôle médical des arrêts de travail est désormais privatisé

Dans le registre « Nous vivons une époque formidable », voici un scoop ! Le Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2010 nous propose une mesure vraiment sociale !

A propos de la lutte contre la fraude, le PLFSS institue de nouvelles mesures de lutte contre la fraude aux prestations sociales. Pour les arrêts maladie, l'expérimentation instaurée par la LFSS pour 2008, visant à renforcer la coordination entre les actions du contrôle médical des caisses et les prérogatives des employeurs en matière de « contre-visite », serait généralisée. Le Vaucluse a été un des départements « pilote » pour cette expérimentation.

Un délai de transmission du rapport établi par le médecin contrôleur mandaté par l'employeur serait institué, et une suite serait systématiquement donnée par la caisse au rapport, si l'arrêt apparaît non médicalement justifié.

De plus, pour lutter contre les arrêts de travail successifs abusifs, la reprise du versement des indemnités journalières, suspendu à la suite d'un contrôle, serait subordonnée à l'avis du service du contrôle médical en cas de prescription d'un nouvel arrêt de travail.

Le contrôle des arrêts maladie par le RSI serait par ailleurs rendu plus efficace : la sanction applicable à l'assuré qui ne respecte pas ses obligations (heures de sortie, etc.) serait plus lourde.

LES RENDEZ VOUS DE L'ESCOLETA

PROCHAINE SEANCE: Mardi 17 Novembre à 20h00

ATTENTION ! Depuis Septembre, nous démarrons nos soirées à 20h00 !

à la Maison IV de Chiffre à AVIGNON (à l'angle de la Rue Guillaume Puy et de la Rue des Teinturiers)

Comment passer à l'insuline nos patients diabétiques de type 2 ?



Nous serons accompagnés dans notre questionnement par le **Dr Eric BENAMO**, Chef du service d'endocrinologie du Centre Hospitalier d'Avignon

ATTENTION CETTE SEANCE SERA PRECEDEE DE NOTRE REVUE DE PRESSE AVEC LAQUELLE NOUS RENOUEONS SUR UNE DUREE D'UNE HEURE ! N'oubliez pas d'amener vos découvertes de lecture ou autres informations qui vous paraissent importantes à partager.

N'hésitez pas à nous interpellier pour toute question que vous voudriez voir abordée à cette occasion et venez nombreux!

Les organisateurs : Françoise Schiano (0466592404) & Jean-Luc Vidal (0490874899)

Autres dates

- **Jeudi 5 Novembre et 3 Décembre de 20h30 à 22h** : séances du Groupe Balint animé par Françoise DUPUY RAGOT et Robert BABEAU. Maison IV de Chiffre. **Renseignements:** Jean Luc VIDAL (0490874899). Ces séances sont toujours riches de cas problématiques.... Vous pouvez toujours vous inscrire !

- **Mardi 24 Novembre à 20h30, Salle des Soins Palliatifs du CHA**, séance GLAP (Groupe local d'amélioration des pratiques) animée par Jean Luc VIDAL (0490874899), forme d'EPP validante, qui existe à l'ESCOLETA depuis Septembre 2007.

Ce mois ci nous continuons notre série de 4 séances sur l'antibiothérapie proposées par la SFTG, pour laquelle il n'est plus possible de s'inscrire.

Par contre, il est possible de s'inscrire aux séances régulières pour 2009/2010, et ça a démarré en Octobre. Voir l'article de La Lettre N°120 mis en ligne sur le site de l'ESCOLETA : <http://www.escoleta.fr>

- **Lundi 16 Novembre à 20h, Ecole Hôtelière d'Avignon**: Soirée organisée par RESAD84 sur le thème «Usage des psychotropes en Amazonie : rituels, savoirs, thérapies» avec comme intervenant Mr BOURGUE, anthropologue. **Renseignements/inscriptions:** tel 0490169646 ou par mail à resad84@resad84.org - Site internet : www.resad84.org

ATELIER PRATIQUE : Jeudi 26 Novembre de 12h à 14h. Maison IV de Chiffre

PROTOCOLES DE DESINFECTION ET D'ENTRETIEN DES CABINETS MEDICAUX

Voilà un thème peu habituel, et qui devrait pourtant vous interpellier de manière aussi quotidienne que le ménage....

- *Vous êtes vous jamais posé la question de la désinfection de vos locaux ? Si oui, comment vous y prenez vous ? Avec quels produits ?*

- *Avez vous donné des consignes à la personne qui effectue le ménage concernant les produits d'entretien ?*



Autour de la question de la désinfection et de l'entretien, il y a également bien d'autres questions (salle d'attente, jouets, sanitaires, poubelles...)

Pour y travailler, nous nous proposons de travailler à partir d'un questionnaire, et des recommandations professionnelles élaborées par la SFTG pour la HAS « *Hygiène et prévention du risque infectieux en cabinet médical ou paramédical* » que je vous conseille fortement de télécharger avant la séance, sur le site de la HAS <http://www.has-sante.fr> ou sur le site de la SFTG <http://www.sftg.net/>

Le **Dr Marie Elisabeth TROUPEL**, médecin du travail viendra nous aider à nous y retrouver et à élaborer des protocoles pratiques et applicables.

Comme c'est entre 12 et 14h, j'amènerai quelques sandwiches pour vous reconforter !

L'organisateur : Philippe REGARD (0490885480)

ESCOLETA

Association Locale de Formation Médicale Continue
Place du Viguier – Le Clos des Fontaines - 84000 – AVIGNON

Tel : 0490885480 – Fax : 0490883658 – courriel : escoleta@neuf.fr
Site internet : <http://www.escoleta.fr>



PROGRAMME ANNEE 2010

* Pour l'année 2010, afin de mieux coller aux réalités des médecins, nous avons choisi d'alléger le programme des séances de l'ESCOLETA tout en maintenant un rythme mensuel de séances. Certaines séances du GLAP (Groupe d'amélioration des pratiques), initié par l'ESCOLETA en 2007, sont fusionnées aux séances du soir. Les ateliers pratiques qui avaient lieu en journée et dont l'intérêt est largement démontré, auront également lieu le soir.

* Les séances (sauf l'Assemblée Générale) auront lieu à la Maison IV de Chiffre à Avignon, au coin de la Rue Guillaume Puy et de la Rue des Teinturiers

* L'ESCOLETA, c'est également un groupe Balint qui se déroule les premiers de Jeudi de chaque mois de 20h30 à 22h, à la Maison IV de chiffre

N'hésitez pas à questionner les responsables de séances !

Mardi 12 Janvier	20h00 - 23h00	Rhumatismes inflammatoires ...	Olivier COHEN 0490769036
Mardi 23 Février	20h00 - 23h00	<i>Séance Groupe Local d'Amélioration des Pratiques</i>	Jean Luc VIDAL 0490874899
Mardi 09 Mars	20h00 - 23h00	Addictions autres que chimiques (jeux, internet....)	Olivier COHEN 0490769036
Mardi 23 Mars	20h30 – 23h00	<i>Assemblée Générale annuelle qui se tiendra dans un restaurant. <u>Inscription impérative</u></i>	Philippe REGARD 0490820302
Mardi 27 Avril	20h00 - 23h00	<i>Séance Groupe Local d'Amélioration des Pratiques</i>	Jean Luc VIDAL 0490874899
Mardi 11 Mai	20h00 - 23h00	Prise en charge des dépressions	Jean Luc VIDAL 0490874899
Mardi 8 Juin	20h00 - 23h00	<u>Atelier pratique</u> : Examen cardiologique pratique	Nathalie GALTIER 0490885480
Mardi 14 Septembre	20h00 - 23h00	Dépistage des conduites à risques chez les adolescents	Philippe REGARD 0490885480
Mardi 12 Octobre	20h00 - 23h00	<u>Atelier pratique</u> : Examen ORL – Dépistage des surdités	Jean Luc VIDAL 0490874899
Mardi 16 Novembre	20h00 - 23h00	<i>Séance Groupe Local d'Amélioration des Pratiques</i>	Jean Luc VIDAL 0490874899
Mardi 14 Décembre	20h00 - 23h00	Les Aides sociales en 2010	Michel CADART 04908241002

La date et le lieu de notre traditionnelle journée « ESCOLETA aux Champs » seront déterminés lors de notre Assemblée Générale du 23 Mars (Précision dans La Lettre de l'ESCOLETA).